

REPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE COMMUNE DE MONT-SAXONNEX

ARRETE DU MAIRE n°2024-134
Occupation du parking des Colloges
par SOCCO entreprise

LE MAIRE DE MONT-SAXONNEX

Vu l'article L.2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, Vu les articles L.2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques, Vu la demande du Comité d'Animation en date du 27 février 2024,

Considérant la demande de l'entreprise SOCCO entreprise, Chavanod 74650 Chavanod, en date du 08 novembre 2024 sollicitant l'autorisation de stocker du matériel sur le parking des Colloges en vue d'effectuer des travaux pour la réalisation des réseaux d'eaux usées et le renouvellement du réseau d'eau potable sur la commune ; (Voir plan annexe n°1)

Considérant que l'occupation du domaine public doit faire l'objet d'une habilitation de la personne publique au titre d'une permission de voirie ou de stationnement,

Considérant qu'il convient de réglementer l'occupation du domaine public du lundi 25 novembre 2024 à 7h30 au mercredi 01 janvier 2026 à 17h, sur le parking des Colloges .

ARRETE

<u>Article 1 :</u> L'entreprise Sooco entreprise est autorisée à occuper une partie du parking des Colloges **du lundi 25 novembre 2024** à **7h30** au mercredi **01** janvier **2026** à **17h00**.

Article 2 : Tout stationnement de véhicule sera interdit sur la partie réservée du parking des Colloges durant cette période.

<u>Article 3 :</u> Le recours pour excès de pouvoir à l'encontre du présent arrêté peut être exercé devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

<u>Article 4</u>: Mme la secrétaire de mairie, M. le responsable des services techniques sont chargées, en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- SOCCO entreprise;
- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Marignier ;

Fait à Mont-Saxonnex, le 14 novembre 2024.

Frédéric CAUL-FUTY

Maire de Mont-Saxonnex



REPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE COMMUNE DE MONT-SAXONNEX

ARRETE DU MAIRE n°2024-134
Occupation du parking des Colloges
par SOCCO entreprise
Annexe n°1



1 : Partie occupée par SOCCO entreprise

Fait à Mont-Saxonnex, le 14 novembre 2024

Frédéric CAUL-FUTY

Maire de Mont-Saxonnex